Scandale au Mucem : stop à l’impunité, Madame Pégard !

Mucem : Bis Valois, c’est les ténèbres

Depuis avril 2026, le Président du Mucem Pierre Olivier Costa est embourbé dans des affaires de Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels (VHSS), de management toxique, de non-respect des procédures de commande publique et de favoritisme pourtant connues depuis novembre 2025. En juin 2026, il sera finalement suspendu alors que les organisations syndicales réclamaient cette mesure conservatoire dès le début de cette affaire.

Et puis coup de tonnerre, le président réapparaît à la présidence du Mucem début novembre comme si de rien n’était. Il adresse au personnel un mail précisant : « Après quatre mois de suspension, le ministère de la Culture a décidé de me rétablir dans mes fonctions à la présidence du Mucem, et j’en suis heureux (…) L’enquête administrative conduite par l’Inspection générale des affaires culturelles et le rapport qui en a résulté n’ont donné lieu à aucune suite de la part du ministère… »

Pour les personnels, l’incompréhension, l’inquiétude et la colère sont à leur comble. Dès le 2 novembre, ils votent massivement la grève (60% des personnels en grève). Ils déposent avec les représentants du personnel une alerte pour danger grave et imminent en raison des risques que représente le retour de M. Costa. Dans le même temps, et en écho avec l’affaire Nègre, les organisations syndicales nationales demandent en urgence la convocation d’une formation

spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail ministérielle (F3SCT M). Finalement, les organisations syndicales ont dû se contenter d'une réunion avec l'administration hors instance le 9 novembre.

La démonstration de l'impunité en Macronie

Se succède alors une série de réponses de l'administration toutes plus inacceptables les unes que les autres :

- Refus de « dépayser » l'enquête du Danger Grave et Imminent et de l'affaire en général. Le ministère fait le choix de donner son instruction au président puis se ravise et la confie à l'un des responsables locaux ;
- Refus de convoquer la F3SCT M prétextant que c'est à l'instance locale de l'établissement de gérer cette affaire ;
- L'impossibilité juridique pour l'administration de poursuivre la suspension à titre conservatoire, ni même de placer l'intéressé en autorisation spéciale d'absence, ou encore de convoquer des instances disciplinaires ;
- Refus de communiquer toute information sur le rapport de l'IGAC.

Le ministère a affirmé qu'il n'a pas rétabli le président dans ses fonctions (il n'y pas d'acte administratif en ce sens) mais ne pouvait s'opposer à son retour.

Néanmoins, le ministère a reconnu que OUI il y a bien un danger grave et imminent, à l'instar de l'administration locale qui a reconnu ce danger dès réception du signalement consigné dans le registre la semaine dernière. Dès lors, tous les personnels sont fondés à exercer leur droit de retrait.

À quelques minutes de la fin de ce rendez-vous, alors que nous

apprenions que Pierre-Olivier Costa a annoncé avoir rencontré la ministre le matin-même, la Directrice Générale du Patrimoine et de l'Architecture nous informe que c'est elle, à sa demande, qui a rencontré le président. Elle refusera d'en dire plus.

L'insoutenable légèreté de Catherine Pégard

Rappelons l'aspect hautement politique de cette affaire : Pierre-Olivier Costa est ancien conseiller spécial du président de la République et ancien chef de cabinet de Brigitte Macron, nommé par le président à la tête du Mucem. La ministre n'a jamais répondu aux alertes et aux sollicitations des organisations syndicales ni des représentants du personnel du musée et a préféré en toute lâcheté et déloyauté à l'égard des personnels du Mucem, renvoyer la balle à son administration le 9 novembre.

La ministre de la Culture n'assume pas ses responsabilités alors qu'il est de son devoir de demander la révocation sans délai de Pierre-Olivier Costa auprès du gouvernement comme le préconise le rapport de l'IGAC. Une telle impunité ne peut perdurer et est unanimement condamnée. La Ville de Marseille a suspendu sa participation au conseil d'administration du Mucem dès le 6 novembre dans l'attente de mesures réelles apaisant le climat social du musée.

Madame la Ministre, attendez-vous des drames humains pour réagir ? La lutte contre les violences et le management toxique s'arrêterait-elle à la porte des dirigeants au ministère de la Culture ?

Madame la Ministre, Pierre-Olivier Costa ne doit pas retrouver ses fonctions au Mucem car la protection et la santé des personnels doit être votre unique priorité et ne doit pas dépendre d'accointances politiques.

Votre devoir, c’est de dire stop.

CGT Culture, CFDT Culture, SUD Culture Solidaires, FSU Culture, UNSA, CFTC Culture
Le 12 novembre 2026